



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°16 :

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE- BONUS TERRITOIRE /
COMPENSATION AUX ASSOCIATIONS

Séance ordinaire du 8 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 décembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Géraldine AUDEBERT (à Gwénaél LAMARQUE)

Absente : Janine ZUROWSKI

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

DOSSIER N° 16 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – BONUS TERRITOIRE / COMPENSATION AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

La Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont conventionnellement engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), reconduit en 2016 pour 4 ans. Contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Suite à la réforme des prestations de services de la CAF, le CEJ est remplacé par le Bonus territoire et intégré à la nouvelle Convention Territoriale Globale (adoptée lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020). Un avenant à la CTG a été signé entre la ville du Bouscat et la CAF le 20 juillet 2020 pour en préciser les modalités.

Le calcul du Bonus territoire repose sur des modalités différentes de celles appliquées jusqu'à présent par le CEJ. Souhaitant harmoniser son soutien financier pour l'ensemble des équipements du territoire développant la même offre de services, la CAF applique désormais un lissage dit territorial.

Ainsi,

- Pour les structures proposant de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'heure est soutenue par la CAF à hauteur de 0,28€/h d'ALSH quel que soit la structure gestionnaire ;
- Pour les établissements d'accueil du jeune enfant, la place est soutenue par la CAF à hauteur de 907,46€/place quel que soit la structure gestionnaire (avec un minimum relevé à 1000 € pour les établissements situés en quartier politique de la ville).

Après application de ces nouvelles modalités de calcul, deux des partenaires associatifs se voient alloués pour leurs activités respectives un soutien financier via le « bonus territoire » nettement inférieur à ce qu'ils percevaient sous l'ancien système. L'avenant précisant dans son article 1.1 que « la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services », la ville doit contribuer à compenser cet écart.

| | CEJ reversé en 2019 | Bonus territoire 2020 | Compensation |
|---------------------|---|--|---------------------|
| Le Carrousel | 35 000 € (dont 23 000 € pour l'activité ALSH) | 5555 € (nb h prévisionnelles ALSH sur la base du réel 2019*0,28€) | 17 445 € |
| Trotte Menu | 37 066 € | 20 000 € (20 places*1000€) | 17 066 € |

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'aide sociale et des familles,

VU la convention territoriale globale adoptée en conseil municipal le 28 janvier 2020,

VU l'avenant à la convention territoriale globale signé le 20 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention de 17 066 euros à l'association Trotte Menu et d'une subvention de 17 445 € à l'association Le Carrousel,

Article 2 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2020 chapitre 65.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line through it, and a short tail extending to the right.

Patrick BOBET

